

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 juillet 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
M. Stéphane Martin
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

109-07-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Demande d'occupation du domaine public de Karine Rivard et Jean-Sébastien Lagacé;
7. Mandat WSP pour la surveillance partielle des travaux de pavage du Petit 9^{ème} Rang;
8. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2021-2022 Projet : Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection du chemin Pépin et de la rue Sainte-Marguerite;
9. Départ d'un membre du comité consultatif d'urbanisme;
10. Liste des comptes;
11. Divers :
 - 11.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs);

11.2. Adoption du premier projet de règlement– Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs);

11.3. Préparation de la réserve d’abrasifs pour l’hiver;

12. Rapport des comités;

13. Correspondance;

14. Questions de l’assemblée;

15. Levée de l’assemblée

110-07-2022

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

111-07-2022

4. **Rapport de l’inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l’inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport de l’inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

112-07-2022

5. **Rapport de l’inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal, a fait rapport des activités du service de voirie du mois de juin et de celles à venir en juillet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

113-07-2022

6. **Demande d’occupation du domaine public de Karine Rivard et Jean-Sébastien Lagacé**

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Rivard et M. Jean-Sébastien Lagacé sont propriétaires de la propriété située au 1154, Quartier-Auger (matricule 8245-62-0563) et qu’ils désirent obtenir une demande

d'occupation du domaine public pour le passage d'un tuyau de renvoi de l'eau d'érable sous le chemin Quartier-Auger;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 320-2018 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Roxton prévoit les règles applicables quant à l'occupation du domaine public par un citoyen;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'occupation du domaine public par Mme Karine Rivard et M. Jean-Sébastien Lagacé. Pour que cette autorisation ait son plein effet, les propriétaires devront s'engager par écrit à respecter les conditions qui sont prévues aux fins de cette utilisation, dont remettre en état les lieux après l'exécution des travaux.

Adoptée

114-07-2022

7. **Mandat WSP pour la surveillance bureau des travaux de pavage du Petit 9^{ème} Rang**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de WSP au montant de 2500\$ incluant une visite de réception provisoire tel que mentionné dans le courriel du 30 juin 2022.

Adoptée

115-07-2022

8. **Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2021-2022 Projet : Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection du chemin Pépin et de la rue Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE Kalitec a déposé une soumission (devis no. SO00678) pour la fourniture de 2 unités Kali-Flash et du matériel nécessaire pour la mise en place d'une traverse piétonnière au coût de 12 546.99 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no. SO00678 de Kalitec.

Adoptée

116-07 -2022

9. **Départ d'un membre du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Pouliot siégeait sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et qu'il est maintenant inéligible à siéger sur ce comité puisqu'il est déménagé du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre;

PARCONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Stéphane Gravel au siège no. 3 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

117-07-2022

10. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 270 604.61 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

11.1 **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs)**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (abris sur conteneurs) sera présenté pour adoption. M. Éric Beaugard procède également au dépôt du projet de règlement.

118-07-2022

11.2 **Adoption du premier projet de règlement– Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, à certaines conditions, les abris sur conteneurs dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton. Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} août 2022 à 19h20.

Adoptée

119-07-2022

11.3 **Préparation de la réserve d'abrasifs pour l'hiver**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal, à procéder à l'achat des matériaux nécessaires pour la préparation de la réserve d'abrasifs pour l'hiver : 1200 tonnes de sable, 600 tonnes de pierre et 200 tonnes de sel. Que le sel soit acheté de Somavrac au prix de 108.32\$/tonne métrique tel que mentionné dans la proposition datée du 4 juillet 2022.

Adoptée

13. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

120-07-2022

15. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h57.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.